

Déviance et attitudes disciplinaires : une approche représentationnelle



Christian Staerklé

Université de Lausanne, Suisse

Pour quelles raisons les citoyens et citoyennes soutiennent-ils l'action disciplinaire, par exemple de la part des forces de police lorsqu'elles interviennent pour « mettre de l'ordre » dans des banlieues agitées, lorsque les tribunaux prononcent des peines excessivement sévères pour sanctionner certains délits, ou encore lorsque les municipalités décident de renforcer la vidéosurveillance de leur espace public ? Cette contribution s'intéresse aux réactions publiques à la déviance, en particulier en ce qui concerne le soutien à l'action étatique destinée à maintenir l'ordre public. Il s'agira de montrer que des significations multiples sont associées à la déviance, car la façon dont celle-ci est pensée dépend d'idéologies et de représentations qui circulent dans la société à un moment donné. Ces représentations guident la pensée des citoyens et citoyennes par rapport à ce qui est considéré comme « déviant » et ce qui ne l'est pas.

Christian Staerklé est professeur associé en psychologie sociale à l'Université de Lausanne, Suisse. Ses recherches portent notamment sur les représentations et la légitimation de l'ordre social, sur les attitudes envers les politiques sociales et la diversité culturelle, ainsi que sur les dynamiques de la punition collective.

Pour citer cet article :

Staerklé C. (2008). Déviance et attitudes disciplinaires : une approche représentationnelle. *Revue électronique de Psychologie Sociale*, n°3, pp. 57-69. Disponible à l'adresse suivante : <<http://RePS.psychologie-sociale.org>>.



Le contenu de la *Revue électronique de Psychologie Sociale* est sous contrat Creative Commons.

Depuis une ou deux décennies, l'intervention disciplinaire de l'État constitue un enjeu politique majeur qui se trouve au centre des débats et des campagnes politiques. Pour mieux comprendre ces dynamiques, nous mettons en avant le concept d'attitudes disciplinaires, comprises comme des prises de position qui favorisent et qui soutiennent l'action répressive et sécuritaire des institutions étatiques. Notre approche des attitudes disciplinaires s'inscrit dans une perspective de représentations sociales (par ex. Doise, Clémence & Lorenzi-Cioldi, 1992). Nous mettons en avant deux hypothèses générales concernant les attitudes disciplinaires : d'une part, l'insertion sociale des individus joue un rôle clé dans la construction des attitudes disciplinaires. Les membres de catégories dominées—en termes de niveau de formation et de prestige professionnel—sont plus à même de soutenir les actions répressives que les membres des catégories dominantes. Ces dernières, en revanche, sont plus susceptibles de faire confiance aux autorités et aux institutions censées sauvegarder un ordre social qui leur est avantageux. D'autre part, les raisons qui poussent les individus à soutenir le répressif sont ancrées dans la perception de différentes menaces à l'ordre social ; celles-ci s'expriment sous forme d'images dénigrantes et stigmatisantes de certains groupes sociaux, représentés comme dangereux, profiteurs, ou simplement « différents » (Staerklé, Delay, Gianettoni & Roux, 2007a).

Une telle approche requiert d'examiner les représentations sociales qui caractérisent le contexte socioculturel contemporain dans lequel s'inscrivent les prises de position des individus. Ce sont ces représentations qui rendent possible les raisonnements fondés sur la menace à l'ordre social. Actuellement, ce contexte est marqué par une « nouvelle punitivité » et par une « culture de contrôle » (Garland, 2001) qui met à disposition des croyances, des perceptions et des représentations propres à justifier l'action sécuritaire de l'État. Il importe dès lors de savoir dans quelles conditions, et pour quelles raisons, les individus adhèrent à ces représentations légitimant des politiques « dures » à l'égard de délinquants, une action policière de plus en plus musclée, et des moyens de contrôle et de surveillance sophistiqués et étendus. Nous allons d'abord exposer les éléments-clé de ce nouveau contexte socioculturel pour ensuite passer en revue des approches psychosociales de la punitivité et du rapport aux autorités chargées de maintenir l'ordre public. Nous terminerons avec une description succincte d'un modèle de conceptions de l'ordre social, destiné à décrire les différentes logiques sociales mises en œuvre dans la construction des attitudes disciplinaires.

La culture de contrôle

Les trois dernières décennies ont été marquées par une série de transformations sociétales profondes au centre desquelles se trouve la remise en question de l'action étatique et, corollairement, la montée de l'individualisme comme principe organisateur d'un nouvel ordre social. De nombreux facteurs ont contribué à ce développement (voir Garland, 2001), mais gageons que la transformation de la responsabilité individuelle en une véritable idéologie culturelle (Miller, 1999) en constitue l'élément central. Dorénavant, les problèmes sociaux sont expliqués par les défaillances des individus plutôt que par toute autre raison relevant des déterminants structurels et collectifs. Si la critique de l'action étatique est surtout l'œuvre des partis de droite qui n'ont cessé

d'accuser l'État d'inefficacité, tant dans le domaine social que disciplinaire, elle a aussi été portée par des fractions de la gauche qui voyaient l'intervention de l'État comme paternaliste et autoritaire et dénonçaient ses pratiques répressives, coercitives et discriminatoires. Pour beaucoup, l'État était devenu le problème même, plutôt que la solution aux problèmes.

La critique se poursuit avec les idéologies néolibérales et néoconservatrices qui ont triomphé dans de nombreux pays depuis les années 1980. Les premières ont imposé des stratégies politiques visant à minimiser les coûts (et donc les responsabilités) de l'État, tandis que les secondes ont eu comme ambition d'enrayer la déchéance morale, imputée aux libertés civiques nouvellement acquises. Ces deux idéologies cultivent en commun le développement d'une culture de contrôle dont la manifestation institutionnelle la plus flagrante est constituée par une montée inouïe des taux d'emprisonnement, sans rapport direct avec la criminalité effective. C'est ainsi que la crise de l'État se traduit par une nouvelle punitivité qui a remplacé, à partir des années 1970, le dogme de la réhabilitation et de la réinsertion des délinquants.

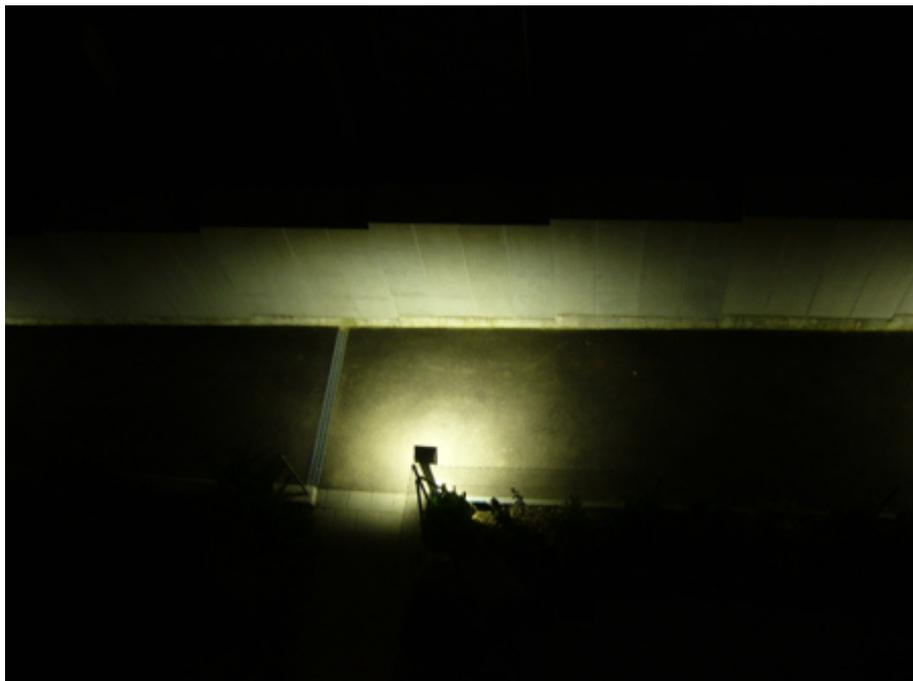


Présence policière lors
d'une manifestation
(Helsinki, mai 2006)

Ce mouvement punitif s'inscrit dans les changements structurels d'une société de plus en plus axée sur la consommation et les échanges économiques. Les politiques de « tolérance zéro » visant à sanctionner durement des délits mineurs illustrent ce nouveau principe pénal qui consiste à vouloir maîtriser les risques encourus par le système économique et par là à défendre les intérêts des classes supérieures. Conséquence nécessaire, le contrôle et la sanction pénale sont appliqués de façon disproportionnée aux membres des minorités et des groupes dominés. La surveillance électronique effrénée des espaces publics (notamment les centres-villes qui constituent l'espace privilégié des échanges économiques) entre également dans cette logique de contrôle qui veut sauvegarder un ordre social propice aux affaires, mais qui ne se soucie guère des raisons à l'origine de la délinquance (Wacquant, 2004).

La montée de la figure de la victime et du sentiment d'insécurité

Dans ce mouvement, la justice pénale est devenue plus expressive, reflétée dans la montée de la figure emblématique de la victime (Salas, 2005), autre caractéristique de la culture de contrôle. La délinquance a pris une place telle dans les représentations contemporaines que de nombreux individus se perçoivent comme des victimes potentielles, et pensent et se comportent en conséquence. Il est attendu de la justice pénale qu'elle entende d'abord les victimes et leur désarroi, ce qui la rend plus dure et plus intransigeante à l'égard des accusés. Ces derniers ne sont alors plus seulement jugés pour leurs actes, mais aussi pour la menace et le risque qu'ils symbolisent, un risque que la société ne veut plus assumer. Se protéger du danger implique à la fois, aujourd'hui, d'exclure le délinquant et de mettre à l'écart toute personne soupçonnée de le devenir un jour. Dans cette logique du soupçon généralisé, de plus en plus d'individus sont contrôlés, surveillés, voire harcelés par les pouvoirs publics, à commencer par les pauvres, les immigrés et les jeunes « dépravés ». Le néoconservatisme de la nouvelle punitivité va ainsi de pair avec le néolibéralisme des transformations qui ont marqué l'État social : les mesures disciplinaires et les politiques sociales nourrissent les mêmes angoisses, partagent les mêmes hypothèses quant au fonctionnement calculeur des individus, recourent aux mêmes stéréotypes stigmatisants, et utilisent les mêmes recettes pour identifier le risque et attribuer la responsabilité des problèmes sociaux aux individus (Garland, 2001).



L'espace urbain comme source du sentiment d'insécurité et de vulnérabilité

La culture de contrôle pénètre aujourd'hui tous les aspects de l'organisation sociale, elle agrandit sans cesse le cercle des actes classés comme délinquants. Dramatisée, la délinquance est omniprésente dans les médias qui diffusent des images d'une jeunesse dépravée et dangereuse ayant soi-disant perdu ses repères, publient des comptes rendus de délits exceptionnels mais spectaculaires, et relayent généreusement l'indignation morale collective face à ces délits. La délinquance est perçue comme un fait social « normal », la population porte une attention à la criminalité jadis inimaginable.

Au niveau du vécu des citoyens et citoyennes, il en résulte des sentiments de peur et de vulnérabilité : le sentiment d'insécurité est devenu un problème social en soi qui se développe indépendamment de la délinquance effective, déconnecté des réalités sociales qui pourraient le justifier (Salas, 2005). Bien souvent, la « vulnérabilité sociale », fondée ou non sur une réelle précarité matérielle, rend les gens plus méfiants et moins tolérants, fragilisant par là les liens sociaux qui devraient précisément garantir la continuité et la stabilité de la vie quotidienne (Castel, 2003). La vulnérabilité devient ainsi un terreau fertile pour déprécier les individus que l'on estime (encore) plus faibles que soi, appartenant à des groupes défavorisés et discriminés comme les immigrés récents, les gays et lesbiennes ou les bénéficiaires de l'aide sociale. Pour contrer le sentiment de vulnérabilité, on cherche à identifier, parmi les victimes mêmes, des boucs émissaires qu'on rend responsables des problèmes sociaux et on fait de la différence une déviance qu'il faut contrôler ou réprimer (Staerklé, Delay, Gianettoni & Roux, 2007b). La montée du populisme pénal—qui consiste à incriminer et à condamner sans commune mesure avec la faute commise—serait ainsi une réponse cardinale aux sentiments de vulnérabilité (Salas, 2005).

Autoritarisme, attitudes disciplinaires et exclusion sociale

Quelles sont alors les dynamiques psychosociales à l'œuvre lorsque les individus prennent position à l'égard de l'action disciplinaire et répressive de l'État ? Une première approche consiste à étudier les attitudes disciplinaires comme une manifestation d'« autoritarisme » (voir Deconchy & Dru, 2007). A la suite des travaux précurseurs de Theodor Adorno et ses collègues au début des années 1950, l'autoritarisme a longtemps été conçu comme une dimension de personnalité stable qui prédirait, entre autres, les comportements punitifs. L'autoritarisme se caractériserait par trois ensembles d'attitudes, à savoir le conventionnalisme (l'exigence normative selon laquelle les individus auraient le devoir de se conformer à des normes et des conventions valables pour tout le monde), la soumission autoritaire (la tendance à se soumettre sans questionner aux ordres de supérieurs hiérarchiques) et l'agression autoritaire (la croyance en la légitimité d'actes agressifs à l'égard d'individus déviants).

Un résultat central des recherches sur l'autoritarisme est que des attitudes autoritaires seraient en premier lieu une réaction à des situations menaçantes dans lesquelles les individus font face à la peur et à l'incertitude. L'autoritarisme est



Autoritarisme institutionnel :
Présence policière à une
manifestation contre la guerre
en Irak, Los Angeles, Mars 2004

ainsi compris comme une réponse idéologique destinée à réduire la menace perçue. Cette association entre menaces perçues et autoritarisme a été mise en évidence dans différents contextes, par exemple en tant que réaction à des sentiments d'insécurité au niveau individuel, ou comme réaction à des groupes sociaux représentant des styles de vie non-traditionnels et donc perçus comme une menace à l'ordre social établi. Cette association existerait également au niveau contextuel : des recherches ont en effet montré que lors de périodes historiques menaçantes et incertaines, marquées par des conflits et des troubles sociaux, le niveau global d'autoritarisme dans une société donnée augmente également.

Mais le paradigme classique de l'autoritarisme souffre de limites tant conceptuelles que méthodologiques. Le statut de dimension de « personnalité » stable attribuée à l'autoritarisme, par exemple, suggère que cette dimension « existerait » de façon immuable dans la tête des individus, mesurable avec une échelle appropriée. Or, une telle conception comporte le risque de « psychologiser » des problèmes sociaux, en localisant leurs origines dans le (dys-)fonctionnement psychologique des individus plutôt que dans les rapports de force entre groupes sociaux et dans le fonctionnement actuel de la société, génératrice d'inégalités et de tensions sociales.

À ce titre, il est intéressant de mentionner une autre ligne de recherche qui s'intéresse aux attitudes à l'égard des autorités disciplinaires comme la police, le système judiciaire et, pour les jeunes, l'école (plutôt que sur les politiques concrètes mises en œuvre par celles-ci). Les travaux de Emler et Reicher (1995) montrent que durant l'adolescence, certains individus développent des sentiments de confiance dans le « système » alors que d'autres deviennent profondément méfiants. Cette méfiance peut être attribuée à des situations d'exclusion sociale dans le sens où certains individus se sentent abandonnés, voire rejetés par les autorités. De telles situations amèneraient les individus à se considérer eux-mêmes comme des « hors-la-loi », produisant ainsi des attitudes de rejet des autorités.

Cette différenciation entre individus confiants et méfiants peut être mise en rapport avec les expériences dans le système d'éducation de même qu'avec l'appartenance à des groupes sociaux privilégiés et désavantagés. En effet, si le succès scolaire tend à renforcer la confiance dans les autorités, scolaires et autres, l'échec scolaire est à même de mener à des attitudes désillusionnées. Ainsi, il en découle que les individus avec un niveau bas d'éducation seraient plus enclins à se méfier des autorités et des institutions, comparés à ceux avec un niveau élevé d'éducation. Étant donné leur position subordonnée dans la structure sociale, les populations migrantes sont particulièrement exposées à

ce risque. Par ailleurs, cette hypothèse concernant la confiance aux autorités et aux institutions est corroborée par des travaux en sciences politiques qui montrent que les groupes de haut statut social ont plus de confiance dans les autorités et institutions politiques que les groupes de bas statut. Cette hypothèse va donc à l'encontre de la logique autoritariste selon laquelle ce seraient avant tout les personnes se trouvant en bas de l'échelle sociale qui soutiendraient l'action répressive des autorités disciplinaires. Il devient par conséquent indispensable de différencier les attitudes à l'égard des autorités en tant que telles des attitudes à l'égard des politiques, répressives et autres, mises en œuvre par celles-ci.

Pour répondre à ces différents problèmes liés à une conception « traditionnelle » de l'autoritarisme, Duckitt (1989) suggère que l'autoritarisme devrait être considéré comme un phénomène qui se déroule avant tout au niveau des groupes sociaux. Pour Duckitt, il s'agit de comprendre l'autoritarisme d'une manière pertinente pour les comportements collectifs, à savoir en termes d'appartenances et d'identifications des individus à des groupes sociaux. Dans ce sens, l'autoritarisme refléterait l'intensité de l'identification de l'individu à un groupe social donné, intensité qui l'amènerait à défendre l'intégrité et la cohésion du groupe (en valorisant la conformité avec les normes et les valeurs du groupe), en exigeant l'obéissance aux autorités du groupe, et en sanctionnant les membres qui dévient des normes du groupe.

« lors de périodes historiques menaçantes et incertaines le niveau global d'autoritarisme dans une société donnée augmente également »

Du point de vue d'une approche représentationnelle, finalement, il est possible de considérer l'autoritarisme, à la place d'une dimension de personnalité stable, comme un savoir culturel développé dans des contextes sociaux perçus comme menaçants. Ce savoir largement répandu (ou ces « représentations sociales ») permettraient aux individus de faire face à des situations menaçantes, en leur attribuant des significations socialement acceptables (il devient par exemple légitime de revendiquer la peine de mort pour des « monstres » pédophiles). L'autoritarisme devient dès lors un modèle idéologique qui propose de réguler l'ordre social avec les principes de la discipline, de la répression et de la sanction.

Conceptions de l'ordre social et attitudes disciplinaires

Pour mieux saisir les logiques proprement sociales derrière les attitudes disciplinaires, nous proposons une approche en termes de conceptions de l'ordre social (pour une présentation plus détaillée, voir Staerklé et al., 2007a). L'hypothèse centrale du modèle des conceptions de l'ordre social est que les citoyens et citoyennes concourent à la régulation de l'ordre social, activement en participant par exemple à des mouvements sociaux, ou passivement en défendant des options politiques destinées à promouvoir une certaine forme d'ordre social. Or, la façon d'organiser la société est toujours contestée dans une société démocratique. Faut-il, par exemple, accorder la priorité aux mérites individuels dans l'attribution des récompenses ou plutôt mettre l'accent sur

la correction des inégalités ? Faut-il accorder ou refuser des droits à des groupes sociaux spécifiques (par ex. les homosexuels ou certains groupes culturels), ou faut-il au contraire faire abstraction de telles appartenances, et octroyer les mêmes droits à tous les membres de la société ? Les réponses apportées à ces grandes questions politiques reflètent des conceptions spécifiques de l'ordre social. Celles-ci, en revanche, reposent sur l'identification des groupes sociaux qui constitueraient une menace à un ordre social donné. Dans cette perspective, l'action disciplinaire représente un rempart institutionnel contre les différents agents sociaux perçus comme menaçant l'ordre social.

Conformément à l'approche représentationnelle et normative avancée ici, il convient d'aller au-delà de l'idée que la déviance représenterait un ensemble de conduites considérées, de façon consensuelle, comme répréhensibles et inacceptables. A la place, il s'agit de concevoir la déviance comme une construction « stratégique » dont la signification change en fonction des courants idéologiques et des priorités politiques. Ainsi, la déviance n'est pas un fait objectif, car les normes et les valeurs par lesquelles une conduite est jugée comme déviante sont variables et évoluent dans le temps. Certains comportements qui jadis étaient considérés comme déviants (par ex. la sexualité extramaritale) sont devenus acceptables, alors que d'autres conduites autrefois « normales » sont devenues déviantes (par ex. fumer). De même, la signification associée à la déviance est différente selon la position que l'on occupe dans les rapports sociaux et la structure sociale, la violence à l'école, par exemple, est perçue différemment par les élèves et les enseignants (Clémence et al., 2001).

Cette variabilité des représentations de la déviance est instrumentalisée par des élites et d'autres forces politiques et économiques qui stratégiquement dépeignent, dans les discours politiques et dans les médias, certaines conduites comme déviantes. En « créant » ainsi la déviance, ou en exagérant sa portée pour la société, ces acteurs sociaux tentent de légitimer l'ordre social qu'ils sont amenés à défendre. Cette mise en exergue de la déviance permet de définir les cibles de l'action disciplinaire et répressive et ainsi de justifier l'intervention institutionnelle propre à soutenir un ordre social donné.

Le « modèle des conceptions de l'ordre social » distingue quatre formes d'ordre social, nommées *Ordre moral*, *Libre marché*, *Diversité sociale* et *Inégalités structurelles*. Chacune de ces formes d'ordre social décrit un ensemble de représentations associées à un ordre social donné ; elles organisent la pensée politique profane en un nombre réduit de principes qui constituent le fondement du raisonnement quotidien sur l'ordre social. À titre d'illustration, la conception du *Libre marché* est fondée sur le primat de la responsabilité individuelle comme principe organisateur de l'ordre social, associé à la croyance que l'intérêt propre constitue la motivation humaine fondamentale ; la conception de la *Diversité sociale*, en revanche, accentue les différences entre les sous-groupes (sexuels, culturels, ethniques, linguistiques, etc.) qui composent la société, mettant ainsi les appartenances groupales des individus sur l'avant-plan de la pensée politique.

Dans le cadre de cette contribution, nous pouvons seulement donner un aperçu de la façon dont ce modèle peut aider à comprendre les significations variables associées à la déviance. Ce modèle permet de distinguer quatre formes ou quatre logiques de déviance et de réactions à la déviance, définies par la

menace qu'une forme donnée de déviance représente pour l'ordre social. La déviance prend donc une signification différente selon les quatre conceptions de l'ordre social, et avec elle la visée de l'action disciplinaire, en tant que réaction institutionnelle à la déviance, est également façonnée par ces conceptions (voir Tableau 1).

La première forme de déviance, associée à l'Ordre moral, correspond à des modes de pensée autoritaires, fondés sur l'intériorisation des normes dominantes, sur l'intolérance des violations de ces mêmes normes et sur la soumission hiérarchique. Ici, la déviance est le résultat d'une violation de normes et de valeurs « morales » qui engageraient tous les membres de la société. L'ordre moral est basé sur le respect de valeurs communes, pensées comme consensuelles, comme la discipline, le travail et une morale familiale traditionnelle : les « bons citoyens » respecteraient ces valeurs, alors que ceux qui ne les honorent pas sont dépeints comme déviants, voire dangereux, donc comme des « mauvais citoyens ». Ici, l'action répressive sert avant tout à défendre les bons citoyens contre le danger représenté par les mauvais citoyens, et par là à affirmer des valeurs morales traditionnelles.

Tableau 1: Modèle des conceptions de l'ordre social appliqué aux représentations de la déviance

	ORDRE MORAL	LIBRE MARCHÉ
<i>Principe de catégorisation</i>	Moralité	Performance
<i>Principe de régulation sociale</i>	Conformisme	Equité
<i>Antagonisme</i>	“Bons” vs. “Mauvais”	“Gagnants” vs. “Perdants”
<i>Déviance</i>	Danger, Désordre	Abus, « Free-riding »
	DIVERSITÉ SOCIALE	INÉGALITÉS STRUCTURELLES
<i>Principe de catégorisation</i>	Hétérogénéité sociale	Statut, Pouvoir
<i>Principe de régulation sociale</i>	Différentiation catégorielle	Gestion de l'inégalité
<i>Antagonisme</i>	Ingroupp vs. Outgroup	Dominants vs. dominés
<i>Déviance</i>	Altérité, Différence	Egalitarisme

La conception du Libre marché, en revanche, donne lieu à un rapport à la déviance basée sur des principes économiques libéraux. Un ordre social régulé en fonction de principes libéraux de la méritocratie et de l'individualisme repose sur l'exigence de l'autosuffisance des individus. Par conséquent, la déviance se définit comme une conduite contraire aux préceptes libéraux, une conduite perçue comme « profiteuse » du travail des autres membres du groupe. L'exagération des « abus » dans l'allocation de l'aide sociale chère à la droite politique reflète cette logique de construction stratégique de la déviance dans une logique libérale. La menace principale à un ordre social libéral est constituée par les personnes qui ne contribuent pas au bien commun, mais qui représentent un « fardeau » pour la collectivité. Les cibles principales de cette forme libérale de déviance sont les personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins, les chômeurs et les bénéficiaires de l'aide sociale, par exemple. Une réaction informelle à cette forme de déviance se manifeste sous forme de stigmatisation des « losers », en contraste aux personnes qui sortent gagnantes du grand jeu capitaliste. A un niveau plus institutionnel, on assiste à une tendance à la « criminalisation de la pauvreté » (Wacquant, 2004) qui

s'exprime par exemple dans la chasse aux pauvres dans les centres-villes, dans des mesures de contrôle imposées aux bénéficiaires de l'aide sociale soupçonnés de vouloir « profiter » de leur situation de détresse, et dans des sanctions infligées à ceux qui ne seraient pas assez « motivés » à chercher un emploi (par ex. coupures de l'aide financière).

La conception de la Diversité sociale se distingue des deux conceptions précédentes dans la mesure où elle renvoie à une pensée politique basée sur l'appartenance, choisie ou imposée, à des groupes sociaux et à la différenciation entre groupes sociaux, en opposition à des divisions sociales basées sur les conduites individuelles (comme c'est le cas de la division entre « bonnes » et « mauvaises » personnes, et entre « gagnants » et « perdants »). Cette conception établit donc un cadre d'analyse pour l'hétérogénéité sociale et le multiculturalisme, autant dans des termes positifs que négatifs. Le rapport à la déviance s'exprime ici comme l'association représentationnelle entre un horsgroupe peu familier et des conduites contre-normatives et dangereuses de ses membres. Une telle pensée se manifeste par exemple dans l'idée que les « étrangers » constitueraient une menace à l'ordre public, ou encore que les musulmans seraient tous fanatiques et violents. Sur fond de stéréotypes de groupes dangereux, criminels et violents, la déviance est attribuée à l'« Autre », celui qui par sa non-familiarité devient un danger pour le groupe : ce qui est différent est dangereux. Cette association entre déviance et altérité (culturelle, notamment) est exploitée par des groupements politiques qui tentent de propager l'image de l'immigré dangereux et violent (la « racaille »). Différentes recherches ont également montré que le racisme et les préjugés sont fortement liés à des attitudes punitives, un résultat qui illustre l'importance de l'association entre altérité et déviance pour comprendre les réactions à la déviance.



Maintien de l'ordre à Mayotte
par gunner.romain (2008)

Dans la dernière conception de l'ordre social, celle des Inégalités structurelles, la pensée politique s'oriente par rapport aux différences perçues de classe sociale. Cette conception met en avant la hiérarchie sociale qui existe entre les groupes dominants et privilégiés d'un côté, et les groupes dominés et désavantagés de l'autre. A l'instar de la conception de la diversité sociale, cette

conception renvoie à la régulation du rapport entre catégories sociales plutôt qu'à la normativité ou à la déviance des conduites individuelles. La déviance est ici associée à la structure de classe d'une société : les cibles privilégiées de l'action disciplinaire sont les groupes qui défendent une société plus égalitaire, construits comme une menace à l'ordre capitaliste (inégalitaire). Les exemples ne manquent pas. On peut penser à la chasse aux « communistes » durant les années 1950 aux États-Unis ou, plus récemment, à l'action policière répressive à l'encontre des mouvements revendiquant la correction des inégalités sociales (par ex. des manifestations syndicales ou altermondialistes). Ici, l'action disciplinaire à l'encontre de groupes qui défendent un ordre social plus égalitaire est au service d'une société qui maintient les privilèges des classes dominantes. La théorie de la dominance sociale (Sidanius & Pratto, 1999) se rapproche de cette logique lorsqu'elle propose que l'action disciplinaire sert avant tout à sauvegarder les intérêts des classes dominantes.

Quelques résultats d'une enquête sur les attitudes disciplinaires

Mentionnons brièvement quelques résultats empiriques qui soutiennent d'une part l'hypothèse de l'impact de la position sociale sur les attitudes disciplinaires et d'autre part la proposition des significations multiples de l'action disciplinaire. Ces résultats proviennent d'une enquête nationale effectuée en Suisse et basée sur des échantillons urbains représentatifs (769 répondants). On constate d'abord que l'action disciplinaire de l'État (par ex. « renforcer la présence policière », « punir plus sévèrement les consommateurs de drogues » ou « intensifier la vidéosurveillance ») est davantage soutenue par les groupes défavorisés et dominés (les femmes, les membres des classes populaires, les immigrés, les personnes qui se sentent vulnérables sur le plan économique), comparés aux groupes dominants respectifs (pour plus de détails, voir Staerklé et al., 2007a). A titre d'exemple, 63% des personnes appartenant aux classes sociales inférieures soutiennent l'intervention disciplinaire de l'État, alors que cette proportion descend à 34% du côté des classes sociales supérieures. Ce résultat peut être mis en rapport avec les recherches sur l'autoritarisme qui ont montré que les attitudes punitives étaient d'une part plus marquées auprès des catégories sociales désavantagées et, d'autre part, que ces attitudes punitives sont le produit de situations sociales menaçantes. On peut en effet considérer que les membres des classes dominées font davantage l'expérience de telles situations menaçantes, non seulement à cause d'une précarité matérielle qui peut être ressentie comme menaçante (Staerklé et al., 2007b), mais également parce que les membres de ces groupes ont plus de chances de vivre dans des quartiers à risque.

Un autre résultat met en rapport leur soutien à l'action disciplinaire étatique avec leurs attitudes à l'égard des quatre types de menace à l'ordre social telles qu'elles viennent d'être décrites. Nous avons trouvé que les quatre menaces à l'ordre social (provenant de la perception de la présence d'individus immoraux et dangereux, de l'abus dans l'aide sociale, de la présence de personnes migrantes et du déni des inégalités sociales) étaient toutes fortement associées au soutien au disciplinaire. Ces résultats suggèrent que l'action disciplinaire est vue comme pouvant répondre à différentes formes de menaces à l'ordre social : non seulement elle est censée protéger les bons citoyens d'individus dan-

gereux, mais elle sanctionne également ceux qui seraient tentés d'« abuser » du système ; elle contrôle et tient en échec les populations migrantes soupçonnées de représenter un danger pour la société d'accueil et, finalement, elle permet le maintien d'un système hiérarchique qui avantage les classes dominantes. Les résultats montrent également que le soutien plus prononcé à l'action disciplinaire de la part des catégories dominées peut être attribué dans une large mesure à leur forte propension à percevoir des menaces à l'ordre social. En effet, les membres des catégories dominées perçoivent davantage que les membres des catégories dominantes une société désordonnée et chaotique ; leur regard sur la société est marqué par la perception d'injustices et par des ressentiments à l'égard de ceux que l'on soupçonne d'être indûment avantagés. De telles perceptions menaçantes les amènent à soutenir les interventions étatiques qui promettent de répondre à ces craintes, en restaurant un ordre social stable et en sanctionnant les tricheurs et les abuseurs.

Pour conclure, l'approche représentationnelle mise en avant dans cette contribution a décrit la déviance comme une construction stratégique de la part d'acteurs sociaux qui défendent des projets politiques en fonction de leurs intérêts. Ces projets reposent sur différentes manières institutionnelles de réguler l'ordre social, et sont légitimés par la mise en exergue de groupes sociaux dépeints comme une menace à l'ordre social. Sur fond d'une culture de contrôle qui propage et qui favorise des politiques de la peur, la déviance est comprise et ressentie par les citoyens et citoyennes tantôt comme un danger pour un ordre moral traditionnel, tantôt comme une menace à une société dont les membres sont supposés pourvoir à leurs propres besoins, tantôt comme le reflet d'une altérité (culturelle) dangereuse, ou encore comme un risque pour les sociétés capitalistes. L'action disciplinaire des institutions étatiques tire une grande partie de sa légitimité populaire du fait qu'elle est vue comme une réponse adéquate à ces différentes menaces à l'ordre social.

Pour aller plus loin

Deconchy, J.P., & Dru, V. (2007). *L'autoritarisme*. Presses Universitaires de Grenoble.

Staerklé, C., Delay, C., Gianettoni, L., & Roux, P. (2007). *Qui a droit à quoi ? Représentations et légitimation de l'ordre social*. Presses Universitaires de Grenoble.

Références

- Castel, R. (2003). *L'insécurité sociale, qu'est ce qu'être protégé*. Paris : Seuil.
- Clémence, A., Rochat, F., Cortolezzis, C., Dumont, P., Egloff, M., & Kaiser, C. (2001). *Scolarité et adolescence. Les motifs de l'insécurité*. Berne : Haupt.
- Deconchy, J.P., & Dru, V. (2007). *L'autoritarisme*. Presses Universitaires de Grenoble.
- Doise, W., Clémence, A., & Lorenzi-Cioldi, F. (1992). *Représentations sociales et analyses de données*. Grenoble : PUG.
- Duckitt, J. (1989). Authoritarianism and group identification: A new view of an old construct. *Political Psychology*, 10, 63-84.
- Emler N., & Reicher S. (1995). *Adolescent delinquency: The collective management of reputation*. Oxford : Blackwell.
- Garland, D. (2001). *The culture of control. Crime and social order in contemporary society*. Oxford: Oxford University Press.

- Miller, D.T. (1999). The norm of self-interest. *American Psychologist*, 54, 1053–1060.
- Salas, D. (2005). La volonté de punir. Essai sur le populisme pénal. Paris : Hachette.
- Sidanius, J., & Pratto, F.(1999). *Social dominance*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Staerklé, C., Delay, C., Gianettoni, L., & Roux, P. (2007a). *Qui a droit à quoi ? Représentations et légitimation de l'ordre social*. Presses Universitaires de Grenoble.
- Staerklé, C., Delay, C., Gianettoni, L., & Roux, P. (2007b). Régulations disciplinaire et redistributive : Le double effet du sentiment de vulnérabilité matérielle. *Bulletin de psychologie*, 60, 397-405.
- Wacquant, L. (2004). *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*. Marseille : Agone.

Lexique

Attitudes disciplinaires : ppinions et prises de position en faveur de l'action répressive et sécuritaire des institutions étatiques (notamment la police et les tribunaux) et des agents de sécurité privé. Renvoie également au soutien de dispositifs sécuritaires de l'espace public comme la vidéosurveillance.

Autoritarisme : à l'origine, conçu comme une forme de personnalité rigide et intolérante, se soumettant facilement aux ordres hiérarchiques et favorisant des sanctions sévères de comportements jugés déviants. Plus récemment compris comme un système de croyances idéologiques actualisé dans des contextes menaçants, reflétant une volonté plus ou moins forte de défendre l'intégrité et la cohésion du groupe. Des croyances autoritaires valorisent le conformisme avec les normes et les valeurs du groupe, sanctionnent les membres qui dévient des normes du groupe, et exigent l'obéissance aux autorités du groupe.

Ordre social : système de coordination des activités humaines qui définit un équilibre entre les intérêts individuels et collectifs et garantit ainsi la stabilité d'une communauté humaine. L'ordre social définit une manière de « vivre ensemble » qui repose sur des normes et des règles sociales et est institutionnalisé dans des lois (concernant par exemple la coopération et la compétition entre ses membres). L'ordre social renvoie au pluralisme politique car les différents principes et valeurs qui définissent un ordre social donné (par ex. conformisme, équité, diversité sociale et égalité sociale) sont au cœur du débat démocratique. Un ordre social est considéré légitime lorsque l'autorité est reconnue par une majorité des membres d'une communauté.



Le contenu de la *Revue électronique de Psychologie Sociale* est sous contrat Creative Commons.

<http://RePS.psychologie-sociale.org>